

Comité Syndical du 11 février 2021

DELIBERATION N° 2021-02-10

Plan d'actions 2021

| | | | |
|---|----------|---------|---|
| Nombre de membres 105 | | | Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du quatre février deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le cinq février deux mille vingt et un, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don Georges. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum. |
| En exercice | Présents | Votants | |
| 105 | 11 | 17 | |
| Présents : POLI Xavier, GIANNI Don Georges, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, BERNARDI François, MARCHETTI Etienne, GUIDONI Pierre, NEGRONI Jérôme, BRUZI Benoît, | | | |
| Présents par visio-conférence : SEITE Jean-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MICHELETTI Vincent, BARTOLI Paul-Marie, GRAZIANI Frédéric, CICCADA Vincent, François Dominici, Angélika BARCELO (suppléante) | | | |
| Absents représentés : MARCANGELI Laurent (pouvoir à Jean-François MATTEI), FRAU David (pour à Marie-Laurence SOTTY), VANNUCCI Stéphane (Pouvoir à Marie-Laurence SOTTY), COMBETTE Christelle (pouvoir à Xavier LACOMBE), PUGLIESI Pierre (Pouvoir à Xavier LACOMBE), OLMETA Claudy (pouvoir à Etienne MARCHETTI) | | | |
| Absents : ARMANET Guy, BATESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO di BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul. BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, FERRANDI Etienne, KERVELLA Philippe, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SUSINI Jean, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon. ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane. FANTOZZI Jean-Michel, VIVONI Ange-Pierre et VUILLAMIER Jean-Marcel. EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques. FRANCESCHINI Christiane et SINDALI Philippe. BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora, et NICOLAI Marc-Antoine. ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph. DOMINICI Jean, GALETTI Joseph, PASQUALI Gabriel et TERRGHI Charlotte. FRANCHESCHI Jean-Claude. ALBERTINI Pierre-François LECCIA Pascal, PERENEY Jean, CHIAPPINI Charles, GIORDANI Jean-Pierre, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François. CESARI Etienne, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, QUILICHINI Paul, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory. | | | |
| Certifié exécutoire, | | | |
| après transmission en Préfecture le : 25/02/2021 et de la publication de l'acte le : 25/02/2021 | | | |



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20210211-2021-02-10-DE

Date de télétransmission : 25/02/2021

Date de réception préfecture : 25/02/2021

Monsieur le Président expose,

Les orientations stratégiques pluriannuelles du syndicat sont déclinées annuellement dans un plan d'actions qui détaille leur mise en œuvre pour l'année à venir. Ce plan d'actions est adopté au moment du vote du budget primitif, qui en est la déclinaison financière

Les orientations stratégiques sont au nombre de 3 déclinées en 11 axes d'intervention :

- Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Réduire la production de déchets

Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

Développer le réemploi

Optimiser les performances de tri

Généraliser le tri à la source des biodéchets

Développer le recyclage et l'économie circulaire

- Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

Créer deux centres de tri et de valorisation

Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

Maîtriser l'évolution des contributions

Considérant les avis favorables, à l'unanimité de la commission transition écologique du 19 novembre 2020 et de la commission infrastructure du 26 novembre 2020

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le plan d'actions 2021 annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-99 du 16 décembre 2020 portant sur les orientations stratégiques du SYVADEC pour la période 2021-2026,

Considérant les avis rendus par les commissions thématiques transitions écologique et infrastructures
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210211-2021-02-10-DE
Date de télétransmission : 25/02/2021
Date de réception préfecture : 25/02/2021

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan d'actions 2021 annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210211-2021-02-10-DE
Date de télétransmission : 25/02/2021
Date de réception préfecture : 25/02/2021